

# Règlement d'Ordre Intérieur

## Village d'Arrivée des Ethias 15 km de Liège Métropole

Le village d'arrivée installé au parc de la Boverie a pour objectif d'offrir un espace convivial, sécurisé et fonctionnel à tous les groupes inscrits (entreprises, associations, écoles, etc.). Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement et de préserver le matériel mis à disposition, le présent règlement doit être respecté par tous les occupants.

### 1. Emplacements et matériel fourni

- Chaque groupe dispose d'un emplacement déterminé à l'avance par l'organisation.
- L'installation des tentes et du mobilier doit se faire dans le respect des horaires et des consignes de circulation communiqués en amont.
- Il est strictement interdit de déplacer une tente déjà installée, de modifier sa position ou de l'ouvrir partiellement sans autorisation.
- Le mobilier (tables, chaises, bancs, etc.) peut être déplacé à l'intérieur de la tente, et éventuellement à l'extérieur à proximité immédiate, mais jamais de manière dispersée dans le parc.
- Tout mobilier fourni doit rester dans ou à côté de la tente, ou être restitué à l'endroit prévu par l'organisation s'il n'a pas été placé à l'avance.

### 2. Matériel de base

- Les tentes des coffrets seront montées et lestées le samedi du week-end de l'événement.
- Les groupes installant leur propre tente doivent veiller à placer la devanture sur la dolomie et non sur la pelouse.
- Le matériel utilisé doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur : protection incendie (bâche classée M1), lestage réglementaire obligatoire.
- Selon le coffret choisi, le matériel sera soit présent dans la tente, soit à retirer au stand « retrait mobilier » (une pièce d'identité sera demandée à l'enlèvement et restituée au retour du matériel).

### 3. Accès au parc et circulation du matériel

- Les accès au parc pour le déchargement du matériel sont limités dans le temps et doivent être strictement respectés.
- Toute infraction à ces règles peut entraîner des restrictions ou refus d'accès lors des prochaines éditions.

### 4. Respect du matériel

- Le matériel (tentes, bâches, mobilier, etc.) doit être utilisé avec soin.
- Il est formellement interdit de jeter du matériel au sol, même temporairement (ex : bâches posées par terre).
- Tout dommage ou perte doit être signalé immédiatement à l'organisation.
- Des sanctions pourront être appliquées en cas de négligence ou de non-respect du matériel. L'organisation se réserve le droit de facturer les dégâts causés.

### 5. Propreté et tri des déchets

- Chaque groupe est responsable de la propreté de son emplacement.
- Les déchets doivent être triés et évacués par les groupes eux-mêmes.
- Les poubelles de tri mises en place dans le village sont principalement prévues pour les coureurs individuels.
- Aucune tente ne peut être laissée avec des déchets ou objets abandonnés à l'intérieur ou autour.

### 6. Alimentation et boissons

- La distribution de snacks et de boissons non alcoolisées aux membres de votre groupe est autorisée.
- Il est interdit d'apporter ou de vendre de l'alcool dans le village.
- La vente de nourriture est strictement réservée aux groupes de plus de 400 participants ayant obtenu une autorisation au préalable.  
Pour ces groupes autorisés :

- ❖ L'espace de vente extérieur est limité à la surface de la tente (ex. tente 3x3 = 9m<sup>2</sup> d'espace extérieur).

- ❖ Les préparations doivent être de qualité : à base de végétaux, avec peu ou pas de viande, sans additifs, localement produites et avec un minimum d'emballage.
- ❖ Aucun barbecue (feu de bois) n'est toléré.
- ❖ Les boissons doivent être servies dans des verres ou gobelets réutilisables (interdiction des gobelets en plastique jetables).
- ❖ Le bar doit accepter les jetons Zatopek comme moyen de paiement (1 jeton = 2 €). Ceux-ci seront à remettre en fin d'événement à la tente Zatopek (Isabelle) contre un virement ou une note de crédit.
- ❖ La quantité de boissons proposée doit être adaptée au nombre de membres du groupe, et non à l'ensemble du village.

## 7. Électricité

- Des accès électriques sont disponibles dans certaines zones du village.
- Si l'option "accès électrique" a été choisie et validée lors de l'inscription, l'organisation mettra en place le raccordement prévu dans le coffret indiqué.
- En dehors de cette option, chaque groupe reste responsable d'amener son propre système de raccordement (rallonges, multiprises, protections, etc.) s'il souhaite se connecter à un point d'électricité existant.
- Toute installation doit se faire dans le respect des normes de sécurité.

## 8. Sécurité et incendie

- Il est interdit d'utiliser des appareils à flamme nue (barbecues, réchauds, bougies, etc.) dans ou à proximité des tentes.
- Les couloirs d'accès, voies de secours et zones de sécurité doivent rester dégagés en tout temps.
- L'installation de tout appareil électrique ou générateur autonome non validé par l'organisation est interdite.

## 9. Affichages et visibilité

- Des banderoles et beachflags sont autorisés sous votre tente ainsi qu'à l'entrée.
- Il est autorisé d'apposer des affiches, décorations ou signalétiques à condition qu'elles soient installées proprement et sans endommager le matériel.

- Aucun affichage ne peut être installé sur le mobilier ou dans l'espace public du parc sans autorisation préalable.

## 10. Animations et musique

- Toute animation sonore (musique, micro, DJ, etc.) doit être signalée à l'organisation. Elle ne peut en aucun cas gêner les tentes voisines ou perturber l'ambiance générale du village.
- L'organisation se réserve le droit de couper ou interdire tout dispositif sonore inadapté ou trop bruyant.

## 11. Enfants et mineurs

- Les mineurs présents sous la responsabilité d'un groupe doivent être surveillés en permanence.
- Aucun enfant ne peut rester seul dans une tente ou dans le village.

## 12. Heures d'ouverture et de fermeture

- Les horaires d'accès au village sont fixés par l'organisation. Les groupes doivent avoir quitté les lieux dans les délais communiqués.
- Toute présence prolongée ou démontage tardif doit être justifiée et validée.

## 13. Responsabilité

- Chaque groupe est responsable de son espace, de ses biens, de ses visiteurs et de ses actes.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de matériel ou d'effets personnels.

Nous vous demandons de respecter ce règlement pour garantir le bon déroulement de l'événement. En cas de non-respect, l'organisation se réserve le droit de refuser la participation du groupe lors des prochaines éditions. Merci pour votre compréhension.